

## AVIS DE CONCOURS REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE SESSION 2023

Le centre de gestion du Doubs organise le jeudi 19 octobre 2023 dans une salle de la région de Montbéliard, un concours de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe, session 2023, pour les centres de gestion de l'interrégion Est conventionnés pour 107 postes répartis de la manière suivante :

EXTERNE	INTERNE	3E VOIE
54	32	21

Les épreuves orales d'admission auront lieu à compter de janvier 2024.

Le détail des épreuves peut être consulté dans le guide du concours de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe en ligne sur [www.cdg25.org](http://www.cdg25.org)

CONDITIONS D'INSCRIPTION	PERIODES ET MODALITES D'INSCRIPTION
<p><b>Externe</b> : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant deux années de formation classée au moins au niveau 5, ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p><b>Interne</b> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins 4 ans de services publics au 01/01/2023.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de 4 ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L325-5 du code général de la fonction publique.</p> <p>Les candidats doivent justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.</p> <p><b>3<sup>ème</sup> voie</b> : ouvert aux candidats justifiant, au 01/01/2023, de l'exercice pendant une durée de 4 ans au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit d'une ou plusieurs activités professionnelles privées, quelle qu'en soit la nature,</li> <li>- soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,</li> <li>- soit d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</li> </ul> <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p> <p>Par dérogation, les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale sont prises en compte.</p>	<p><b>Retrait des dossiers :</b></p> <p>Préinscription <b>du 07/02/2023 au 15/03/2023</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur le site internet du centre de gestion du Doubs <a href="http://www.cdg25.org">www.cdg25.org</a></li> <li>- ou par l'intermédiaire du portail national «concours-territorial.fr»</li> </ul> <p><b>Dépôt des dossiers : date limite de dépôt : 23/03/2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur l'espace sécurisé du candidat (au format pdf)</li> <li>- ou par voie postale : au centre de gestion du Doubs, 50 avenue Wilson - CS 98416 - 25208 MONTBELIARD CEDEX ; cachet de la poste faisant foi</li> <li>- ou sur place pendant les heures d'ouverture de l'établissement au centre de gestion du Doubs, 50 avenue Wilson - CS 98416 - 25208 MONTBELIARD CEDEX.</li> </ul> <p>Les demandes de modification de voie de concours ne sont possibles que jusqu'à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la date limite d'inscription en réalisant une nouvelle préinscription par internet</li> <li>- la date de clôture d'inscription par écrit (courrier ou mail à <a href="mailto:concours@cdg25.org">concours@cdg25.org</a>).</li> </ul> <p>Les candidats devront déposer leur dossier et les pièces justificatives, via leur espace sécurisé, ou par voie postale (cachet de la poste faisant foi), ou dépôt sur place au centre de gestion du Doubs, au plus tard le jour de la clôture des inscriptions (<b>23/03/2023</b>) pour être considéré comme inscription.</p>

Tout formulaire d'inscription, adressé au CDG du Doubs, qui ne serait que la photocopie du formulaire d'inscription d'un autre candidat sera considéré comme non conforme et refusé. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées. Tout dépôt de formulaire d'inscription par courrier, même posté dans les délais, sera refusé s'il est insuffisamment affranchi. De même tout incident dans la transmission du formulaire d'inscription, quelle qu'en soit la cause (perte, retard, grève...) engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus d'admission à concourir.